

Date de la convocation : 24/02/2015
Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 4

SEANCE DU 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth RIVAS, Adjoint au Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER
Ont donné procuration	Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.
Absents excusés	Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Hervé BLANCHARD

**Affaire n°01 : FINANCES LOCALES
Approbation du Compte Administratif 2014 de la Commune et
Affectation des résultats :**

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget 2014 a été voté avec un budget unique c'est-à-dire que ce dernier reprend les modifications liées à notre intégration forcée dans l'Agglomération Perpignan Méditerranée ainsi que les excédents ou déficits de l'année précédente ; que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet de Compte Administratif 2014 de la Commune et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	11 994 779.86	
Dépenses de Fonctionnement	10 854 026.63	
Résultat de Fonctionnement 2014	1 140 753.23	
Excédent de Fonctionnement antérieur	377 462.04	
Résultat global de Fonctionnement 2014 :	+ 1 518 215.27	euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	2 744 950.84
Dépenses d'Investissement	3 541 790.13
Résultat d'Investissement 2014	- 796 839.29
Déficit d'investissement antérieur	- 299 701.13

**Résultat global d'Investissement 2014 : - 1 096 540.42 euros
(à inscrire Dépenses au 001 : Résultat d'Investissement reporté)**

Il est proposé que le Résultat global de Fonctionnement 2014 de
+ 1 518 215.27 euros soit affecté comme suit :

En fonctionnement :

Article 002 Recettes : Excédent de fonctionnement reporté : 255 558 euros

Article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0

En Investissement :

Article 1068 affectation du résultat :

1 262 657.27 euros

Comptes de Gestion

Les écritures du Compte Administratif 2014 sont en conformité avec celles du
Compte de Gestion présenté par Monsieur LAGUARDA, Trésorier de Saint
Estève.

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur POUILLY, le Conseil Municipal, après en avoir
délibéré et avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Madame Colette APPERT,
Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER):

1°) **VOTE** le Compte Administratif 2014 de la Commune tel que présenté,

2°) **VOTE** le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,

3°) **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée,

4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce
dossier.

5°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la
présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de
deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de
recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 Mars 2015

PUBLIÉ le : 11 Mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310 - DC71030315 AFOI-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION

Date de la convocation : 24/02/2015
Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 4

SEANCE DU 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth RIVAS, Adjoint au Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER

Ont donné procuration Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.

Absents excusés Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT

Absents non excusés

Secrétaire de séance Hervé BLANCHARD

**Affaire n°02 : FINANCES LOCALES
Approbation des résultats 2014 du budget LOTISSEMENTS**

Monsieur POUILLY Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet Compte Administratif 2014 du service et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	304 584.47
Dépenses de Fonctionnement	751 615.37
Résultat de Fonctionnement 2014	- 447 030.90
Excédent Fonctionnement antérieur	2 851 347.64
Résultat global de Fonctionnement 2014	2 404 316.74 euros
(à inscrire au 002 : Résultat de Fonctionnement reporté)	

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	678 000
Dépenses d'Investissement	248 795.69
Résultat d'Investissement 2014	429 204.31
Déficit d'Investissement antérieur	- 1 535 311.32
Résultat global d'Investissement 2014	- 1 106 107.01 euros
(à inscrire au 001 : Résultat d'Investissement reporté)	

Il est proposé que le Résultat de Fonctionnement soit affecté comme suit :

En fonctionnement :

Article 002 Recettes : Excédent de fonctionnement reporté : 2 404 316.74 euros
Article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0

En Investissement :

Article 1068 Recettes : Affectation du résultat : 0

Comptes de Gestion

Les écritures du Compte Administratif 2014 sont en conformité avec celles du Compte de Gestion présenté par Monsieur LAGUARDA, Trésorier de Saint Estève.

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur POUILLY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 24 votes pour et 4 votes abstention (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER):

1°) **VOTE** le Compte Administratif 2014 du budget Lotissement tel que présenté,

2°) **VOTE** le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,

3°) **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que présentée,

4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

5°) **DIT** que cette délibération sera :

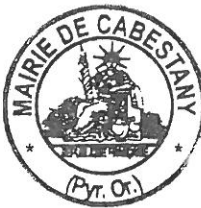
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 Mars 2015

PUBLIÉ le : 11 Mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310-DC1030315AF02-DE

Date de la convocation : 24/02/2015
Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 25
Contre : 4
Abstention : 0

SEANCE DU 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.

Ont donné procuration Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.

Absents excusés Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT

Absents non excusés

Secrétaire de séance Hervé BLANCHARD

Affaire n°03 : FINANCES LOCALES
Vote des taux :

Monsieur Pouilly, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget 2015 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 17 février dernier.

A cette occasion, il a été présenté les grandes lignes du budget 2015 de la commune en tenant compte d'une base de fiscalité qui sera augmentée de 5% en 2015,

Monsieur Pouilly, chargé des Finances propose donc au Conseil Municipal d'augmenter de 5% les taux soit :

	2014	Proposition 2015
Taxe d'Habitation	9.68 %	10.16 %
Taxe sur le Foncier Bâti	12.72 %	13.36 %
Taxe sur le Foncier Non-Bâti	57.24 %	60.10 %

Entendu l'exposé de Monsieur POUILLY, Adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 25 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER):

1°) **VOTE** les Taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti ; pour 2015 de la Commune tels que présentés,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,




Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 mars 2015

PUBLIÉ le : 11 mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310 -D07030315AF03-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 24/02/2015 Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015			
Nombre de membres :			SEANCE DU 03 MARS 2015
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	29		
Pour :	25		
Contre :	4		
Abstention :	0		
L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.		
Ont donné procuration	Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.		
Absents excusés	Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés			
Secrétaire de séance	Hervé BLANCHARD		

Affaire n°04 : FINANCES LOCALES
BUDGET UNIQUE 2015 de la Commune:

Monsieur Sébastien Pouilly, Adjoint chargé des Finances, rappelle que le budget 2015 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire lors des conseils municipaux du 16 décembre 2014 et du 17 février dernier et des commissions des finances des 8 décembre 2014 et 23 février 2015.

A cette occasion, il a été présenté les grandes lignes du budget 2015 de la commune en tenant compte :

- d'une base de fiscalité qui devra être augmentée de 5% en 2015,
- des projets d'investissements communaux et des budgets annexes,
- des négociations et conventionnements en cours avec l'Agglomération Perpignan Méditerranée.

Il est proposé à la suite des réunions des commissions, de la commission d'arbitrage du 27 janvier et compte-tenu des résultats 2014 et de leurs affectations votées précédemment ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente la proposition de budget 2015 de la Commune et donne les équilibres de ce budget :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement et Dépenses de Fonctionnement à hauteur de 13 309 585 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement et Dépenses d'Investissement à hauteur de 13 921 230.09 €

Pour info : dont Restes à réaliser de l'exercice antérieur
1 520 009.63 euros en dépenses et recettes d'investissement

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 25 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER):

1°) **VOTE** le budget 2015 de la Commune tel que présenté,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 Mars 2015

PUBLIÉ le : 11 Mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 2015 0310 -D0703 0315 AFD4-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY	
Date de la convocation : 24/02/2015 Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015		SEANCE DU 03 MARS 2015		
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 29 Pour : 25 Contre : 4 Abstention : 0				
L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.				
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.			
Ont donné procuration	Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.			
Absents excusés	Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT			
Absents non excusés				
Secrétaire de séance	Hervé BLANCHARD			

**Affaire n°05 : FINANCES LOCALES
BUDGET LOTISSEMENTS 2015**

Monsieur Sébastien Pouilly, Adjoint au Maire chargé des Finances, rappelle que le budget 2015 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire lors des conseils municipaux du 16 décembre 2014 et du 17 février dernier et des commissions des finances des 8 décembre 2014 et 23 février 2015.

A cette occasion, il a été présenté les grandes lignes du budget 2015 de la commune en tenant compte des projets d'investissements communaux et des budgets annexes.

Il présente la proposition de budget 2015 du budget LOTISSEMENTS et donne les équilibres de ce budget :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement et Dépenses de Fonctionnement à hauteur de 2 965 664.89 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement et Dépenses d'Investissement à hauteur de 1 661 455.16 €

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 25 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER):

- 1°) **VOTE** le budget Lotissements 2015 tel que présenté,
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
 - télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
 - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

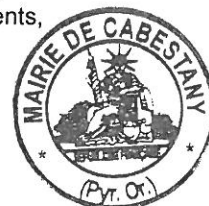
Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 mars 2015

PUBLIÉ le : 11 mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310-DCM030315AF05a-DE
DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	24/02/2015		
Date d'affichage de la convocation :	25/02/2015		
Nombre de membres :			SEANCE DU 03 MARS 2015
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	29		
Pour :	25		
Contre :	0		
Abstention :	4		
L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.		
Ont donné procuration	Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.		
Absents excusés	Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés			
Secrétaire de séance	Hervé BLANCHARD		

**Affaire n°05b : FINANCES LOCALES
BUDGET LOTISSEMENT LOGEMENTS LES HAUTS DU
MOLINAS 2015**

Monsieur Pouilly, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget 2015 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire lors des conseils municipaux du 16 décembre 2014 et du 17 février dernier et des commissions des finances des 8 décembre 2014 et 23 février 2015.

A cette occasion, il a été présenté les grandes lignes du budget 2015 de la commune en tenant compte des projets d'investissements communaux et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal du 17 février 2015 a voté la création d'un nouveau budget annexe lotissement logements les Hauts du Molinas en accord avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il présente la proposition de budget 2015 du budget LOTISSEMENT LOGEMENTS LES HAUTS DU MOLINAS et donne les équilibres de ce budget :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement et Dépenses de Fonctionnement à hauteur de
4 220 500 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement et Dépenses d'Investissement à hauteur de
4 135 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 25 votes pour et 4 votes abstention (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER):

1°) **VOTE** le budget Lotissement Les Hauts du Molinas 2015 tel que présenté,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 24 avril 2015

PUBLIÉ le : 24 avril 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150424 - D07030315 Af05b DE

Date de la convocation : 24/02/2015
Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.

Ont donné procuration Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.

Absents excusés Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT

Absents non excusés

Secrétaire de séance Hervé BLANCHARD

AFFAIRE N°06a : FINANCES LOCALES

Maison des Quartiers : Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocation Familiale : Aide à l'investissement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre social a pour projet la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un bureau.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une aide à l'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour une Aide à l'investissement au taux le plus élevé possible,

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

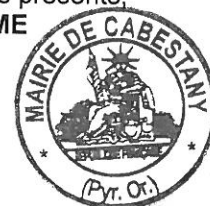
Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 mars 2015

PUBLIÉ le : 11 mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310 -D07030315 AF06b-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :		24/02/2015	
Date d'affichage de la convocation :		25/02/2015	
Nombre de membres :			
Afférents au Conseil municipal :		29	
En exercice :		29	
Ayant pris part à la délibération :		29	
Pour :		29	
Contre :		0	
Abstention :		0	
L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.		
Ont donné procuration	Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.		
Absents excusés	Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés			
Secrétaire de séance	Hervé BLANCHARD		

AFFAIRE N°06-b : FINANCES LOCALES

Maison des Quartiers : Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (Aide aux projets)

Dans le cadre des projets mis en œuvre par le Centre Social, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une demande d'aide financière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour une Aide aux projets au taux le plus élevé possible,

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 Mars 2015

PUBLIÉ le : 11 Mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310-N01030315AF066-DE

Date de la convocation : 24/02/2015
Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.

Ont donné procuration Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.

Absents excusés Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT

Absents non excusés

Secrétaire de séance Hervé BLANCHARD

AFFAIRE N°07: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de créer, pour le bon fonctionnement du service administratif, un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet, 28/35^{ème}. Après avoir entendu l'exposé de son président et en avoir débattu, le conseil municipal,

1°) **DECIDE** la création des emplois exposés.

2°) **FIXE** en conséquence le nouveau tableau des effectifs qui annule et remplace celui du 1^{er} juillet 2014

EMPLOIS	EFFECTIF	POURVU	A POURVOIR
DIRECTEUR DE CABINET	1	1	0
ATTACHE	6	2	4
ATTACHE PRINCIPAL	2	2	0
D.G.S. (2 à 10.000Hts)	1	1	0
REDACTEUR	4	1	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	2	0	2
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	3	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL	4	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL	4	3	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL	8	7	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL TNC 28/35	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL	12	4	8
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 28/35	1	0	1
BIBLIOTHECAIRE	1	1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 1ER CL	1	1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 2CL	1	0	1
ASSISTANT DE CONSERVATION	2	0	2
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 2EME CL	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CL	5	1	4
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CL	5	3	2
ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CL TNC 17,30/35	1	1	0
ADJOINT DU PATRIMINE DE 2EME CL TNC 20/35	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1CL	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2CL	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL	3	2	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL	13	11	2
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 17,30/35	3	0	3
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 28/35	10	4	6
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 30/35ème	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 31/35ème	3	3	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 32/35ème	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 34/35ème	2	2	0
ANIMATEUR TERRITORIAL	3	1	2
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 1CL	1	1	0

ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2CL	1	0	1
ASSISTANT ENS. ARTIST. PPAL 2CL 4,5/20 ET 13/20	2	0	2
ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 5/20	1	0	1
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	1	0	1
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	1	0
MONITEUR EDUCATEUR	1	0	1
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	2	0	2
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE	1	0	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE TNC 28/35	1	1	0
EDUCATEUR CHEF JEUNES ENFANTS	1	1	0
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1	0	1
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	2	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPL DE 2EME CL TNC 28/35	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL	3	0	3
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 28/35	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 21/35	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	2	1	1
INGENIEUR	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	3	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	2	1	1
TECHNICIEN	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL	14	7	7
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	19	8	11
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL	56	17	39
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ER CL	17	14	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 28/35EME	22	0	22
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL 33/35EME	2	1	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL TNC 33/35EME	5	1	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 33/35EME	24	22	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 17,30/35EME	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 9,75/35EME	5	0	5
AGENT DE MAITRISE	4	2	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	5	4	1
AIDE OPERATEUR DES APS	2	0	2
AIDE OPERATEUR DES APS 17,30/35	1	0	1
OPERATEUR DES APS	1	0	1
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	1	0	1
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
EDUCATEUR DES APS 2EME	2	0	2
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	5	2	3
ATSEM DE 1ERE CLASSE	14	7	7
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1	1	0
BRIGADIER	1	0	1
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	3	2	1
Total	358	159	199

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents.

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 Mars 2015

PUBLIÉ le : 11 Mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310-D07030315AFO7_DE

Date de la convocation : 24/02/2015
Date d'affichage de la convocation : 25/02/2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le mardi trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.

Ont donné procuration Anne-Marie DELON à Vanessa PAYA, Chantal CASIMIR à Richard BRAU, Mehdi BARKAT à Alain JACQUET.

Absents excusés Anne-Marie DELON, Chantal CASIMIR, Mehdi BARKAT

Absents non excusés

Secrétaire de séance Hervé BLANCHARD

AFFAIRE N°09: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Evènements pluvieux de novembre et décembre 2014 : Demande de subvention auprès de l'Etat.

Suite aux évènements pluvieux de novembre et décembre 2014 qui ont occasionné des dégâts sur des parcelles et voirie communales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière auprès de l'Etat afin de procéder à leur réparation.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible pour la réparation des dégâts occasionnés par les évènements pluvieux de novembre et décembre 2014,

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 10 Mars 2015

PUBLIÉ le : 11 Mars 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150310-D017 030315 AF09 DE